



Formation Techniques de séchages des PPAM

Les jeudi 3 et vendredi 4 Février 2022 à Beauvène (07)

Objectifs pédagogiques

Permettre aux participants, producteurs de PPAM, de concevoir et de piloter une installation de séchage de PPAM adaptée aux caractéristiques de leur ferme.

Public visé

Producteurs.trices de PPAM installés.es ou en cours d'installation, prioritairement de la région AURA, mais ouvert aux régions voisines.

Prérequis : Aucun.

Intervenant : Phillipe Schoeffert, agriculteur et formateur séchage PPAM en CFPPA

Lieu, Dates et Horaires

Les 3 et 4 février de 9h à 17h

Au gîte La nature aux pattes, Galovesse, 07190 BEAUVENE

Déroulé

Jour 1

Apports théoriques : caractérisation plante/eau et air/eau, courbes d'équilibre hygroscopique, les étapes du séchages, les différents types de séchoirs - Séchage solaire : Principes, étude de cas, les différents types de capteurs solaires - Séchage par déshumidification : Analyse d'une étude comparative de systèmes - Méthodologie pour dimensionner son installation en lien avec ses besoins

Jour 2

Présentation par les participants de leurs besoins et de leurs contraintes, en création ou amélioration d'installation de séchage - Présentation photo de divers séchoirs existants, auto construit partiellement ou complètement avec différentes configurations et différents matériaux - Travail en sous-groupe sur le dimensionnement, les choix techniques, le plan du séchoir, la liste des fournitures et matériaux, le plan d'exécution - Mise en commun des travaux de groupes, confrontation des hypothèses et validation d'un plan définitif par stagiaire

Méthodes pédagogique : Cours en face à face, avec projection de diaporamas - Visites en photos d'installation de séchage diverses - Visite du séchoir de Céline Vuitton, productrice SIMPLES installées à Beauvène - Travaux dirigés en sous groupe. **Moyens matériels** : Support papier et numérique (diaporama, photos, document permettant d'approfondir certains points vus en formation)

A apporter par les stagiaires : Photos et plans de leur séchoir si ils en possèdent

Modalités d'évaluation des acquis : Les capacités acquises par chacun des stagiaires seront évaluées en continu au cours des interventions et des mises en situation et au moyen d'un questionnaire d'auto-évaluation en fin de formation. **Modalités d'évaluation de la satisfaction** : Tour de table en début et fin de formation et questionnaire écrit en fin de formation portant sur le contenu et l'organisation de la formation.

Financier(s)



INFOS et logistique

Durée de la formation 2 jours, 14h00

Date limite d'inscription 24/01/2022
(bulletin d'inscription en page 2)

Tarifs

Agriculteurs éligibles VIVEA → mobilisation du fond VIVEA(308€)

Producteurs SIMPLES non VIVEA → 70€

Autres publics : 150€ + adhésion au syndicat

Conditions d'accueil

Restauration Cuisine équipée à disposition. Le contact d'un traiteur local vous sera donné au moment de la confirmation d'inscription.

Hébergement Possibilité d'être hébergé.e sur place les nuits des 2 et 3 février (préciser sur le bulletin d'inscription en page 2) au gîte la nature aux pattes en chambre de 3 personnes (17€/nuit draps compris). Contact du gîte pour plus d'infos : 06 65 35 85 19

Responsable de stage :

Léa Rodier, 06 41 27 41 52 ou
secretariat@syndicat-simples.org

Animatrice de la formation sur place :

Céline Vuitton : seline.vuitton@gmail.com

Accessibilité aux personnes en situation de handicap non prévue initialement pour cette formation. Nous contacter pour évaluer la possibilité d'adaptation à votre situation.





Bulletin d'inscription

Formation : Techniques de séchages des PPAM

Les 3 et 4 Février 2022 à Beauvène (07)

A retourner par courrier avant le 24 Janvier à Léa Rodier, secrétaire administrative SIMPLE:
Syndicat SIMPLES - c/o L'Usine Vivante – 24 avenue Adrien Fayolle – 26400 CREST

Les demandes **COMPLETES** seront gérées par ordre chronologique d'arrivée. Une confirmation d'inscription vous sera adressée par mail à réception du dossier complet

Mme – M. Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tel : em@il :

Date de naissance (si financement VIVEA)

Adhésion au syndicat SIMPLES – Si vous n'êtes pas à jour de votre adhésion SIMPLES, merci **d'adhérer en ligne** en tant que sympathisant (20€) ou producteurs.trice sans mention SIMPLES (70€), **ou de joindre un chèque** correspondant à votre adhésion.

Coût de la formation

- Je suis éligible VIVEA : chèque de **caution de 70 € (non encaissé)**
- Je suis producteur/postulant avec mention SIMPLES et non éligible VIVEA : **70 €**
- Je suis adhérent au syndicat non éligible VIVEA , sans mention SIMPLES : **150 €**

(les chèques sont à envoyer avec ce bulletin d'inscription à l'ordre du syndicat SIMPLES)

Pièces ou Infos à fournir si financement VIVEA :

- Je cotise à la MSA depuis plus de 2 Ans → rien à fournir
- Je cotise à la MSA depuis moins de 2 Ans → Merci de fournir une Attestation de « régularité de situation au regard du fond d'assurance de formation VIVEA » délivrée par la MSA
- Je suis en démarche d'installation PPP _ 1ère année → Nous vous contacterons
- Je suis en démarche d'installation PPP _ 2 ou 3ème année → Merci de fournir une attestation de renouvellement d'éligibilité au financement VIVEA

Hébergement et restauration

- Je souhaite dormir sur place la nuit du 02/02 : 17 €
- Je souhaite dormir sur place la nuit du 03/02 : 15 €

TOTAL :€

(Merci de joindre à votre bulletin d'inscription un chèque correspondant à l'ordre du syndicat SIMPLES)

Je m'engage à participer à cette formation. En cas de désistement de force majeure, j'informerai le syndicat dès que possible.

Date et signature :